

3 septembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mardi 3 septembre 2013 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Serge Perreault et Sylvain Grégoire.

Monsieur Richard Croteau, Conseiller, est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 août 2013
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Participation aux assises annuelles 2013 de la Fédération Québécoise des Municipalités
 - 5.3 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013
 - 5.4 Prolongation de contrat d'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Mélanie (2014)
 - 5.5 Félicitations et remerciements à Madame Martine Malo pour 30 années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'août 2013
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du comité consultatif d'urbanisme du 12 août 2013
 - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0709 – 81, rue des Saules, lot 89-46
 - 6.4 Municipalisation de la rue Paquin, fermeture de parties de rues privées (Paquin, Françoise, Ricard et Benoit) et annulation de servitude sur le lot 237-14
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues (novembre 2013 à avril 2014) et prévision du temps violent pour la période estivale 2014
 - 7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption 2014
 - 7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – travaux préventifs 2014 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2013
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal 2013/2014
 - 9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal 2013/2014
 - 9.3 Octroi de contrats d'entretien hivernal des trottoirs du village et stations d'aqueduc Carillon et réservoir route Principale 2013/2014

- 9.4 Demande de réparation de pavage au Ministère des Transports du Québec – rang du Pied-de-la-Montagne
- 9.5 Octroi d'un contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux saison 2014
- 9.6 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis) – Certificat de paiement no 3
- 9.7 Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens – Travaux de réfection de chemins 2014

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2013-09-148

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 01.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2013-09-149

3.1 Séance ordinaire du 12 août 2013

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2013-09-150

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 3 septembre 2013.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 3 septembre 2013.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2013-09-151

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 août 2013

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 août 2013 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **181 934.37 \$**

Décaissements : chèques numéros 5316 à 5318	6 658.74 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéros 5319 à 5370	148 679.26 \$
Salaires du mois d'août	26 596.37 \$

Total de la période : **181 934.37 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2013-09-152 5.2- **Participation aux assises annuelles 2013 de la Fédération Québécoise des Municipalités**

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER monsieur Yves Beaulieu, maire, madame Sylvie Perreault, conseillère, et monsieur Serge Perreault, conseiller, à participer aux assises annuelles 2013 de la Fédération Québécoise des Municipalités qui auront lieu en septembre prochain à Québec et que les frais d'inscription au montant de sept cent douze dollars et quatre-vingt-cinq cents (712.85 \$) par participant et leurs frais de déplacement soient assumés par la Municipalité.

Adoptée

2013-09-153 5.3 **Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013**

CONSIDÉRANT l'article 966 du Code Municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Brabant, comptable agréé, est l'actuel vérificateur externe et qu'il possède plus de trente années d'expérience dans ce domaine;

CONSIDÉRANT la proposition de services et honoraires professionnels déposée par monsieur Brabant en date du 3 juin 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE NOMMER monsieur Pierre Brabant, comptable agréé, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2013 pour un montant de douze mille quatre cents dollars (12 400 \$) plus taxes.

Adoptée

2013-09-154 5.4 **Prolongation de contrat d'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Mélanie (2014)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-12-230 adjugeant un contrat d'entretien à la compagnie « Les Services d'entretien Fany Inc » suivant appel d'offres public pour les années 2011, 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie « Les Services d'entretien Fany Inc » du 19 novembre 2010 de prolonger le contrat d'entretien pour l'année 2014 au montant de vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (27 994.00 \$) plus taxes;

CONSIDÉRANT que les prix unitaires demeurent inchangés pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Mélanie désire se prévaloir du prolongement de contrat d'entretien ménager pour l'année 2014 et se réserve la possibilité de prolonger pour 2015 à une date ultérieure, tel que mentionné à la résolution numéro 2010-12-230;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PROLONGER le contrat d'entretien ménager des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Mélanie accordé à la compagnie « **Les Services d'entretien Fany Inc** » pour l'année 2014 au montant de vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars (27 994 \$) plus taxes, les prix unitaires demeurant inchangés pour l'année 2014, le tout selon les termes et conditions prévus au devis et au contrat d'entretien ménager accordé à la compagnie ci-avant mentionnée;

Adoptée

2013-09-155

5.5- Félicitations et remerciements à Madame Martine Malo pour 30 années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie

Monsieur Serge Perreault, conseiller municipal, avise le conseil qu'il a un intérêt direct dans le dossier dont fait l'objet la présente résolution et que pour cette raison il se retire des délibérations et s'abstient de tout commentaire, question ou participation à son adoption.

CONSIDÉRANT

que madame Martine Malo a été embauchée à la Municipalité de Sainte-Mélanie en septembre 1983;

CONSIDÉRANT

la qualité de son travail et la constance de son dévouement;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de souligner formellement ses 30 années au service du public mélanien;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie félicite et remercie madame Malo pour son dévouement et ses 30 années de bons et loyaux services au sein de la Municipalité de Sainte-Mélanie, et ce conformément à la politique de gestion des ressources humaines en vigueur.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2013-09-156

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'août 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2013 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2013.

Adoptée

2013-09-157

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 août 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 août 2012, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 août 2013.

Adoptée

2013-09-158

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2013-0709 – 81, rue des Saules, lot 89-46

ATTENDU

la demande de dérogation mineure numéro 2013-0709 déposée par monsieur Marc-André Grégoire propriétaire du 81, rue des Saules situé dans la zone résidentielle R-35 et portant le numéro de lot 89-46 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que monsieur Marc-André Grégoire a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU

que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 12 août 2013 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU

que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de construire un bâtiment accessoire (garage) à 1.21 mètre de la ligne latérale gauche et à 2.37 mètres de distance avec le bâtiment principal (maison). Tel que stipulé à la grille des usages de la zone R-35 du règlement de zonage 228-92, la distance minimale requise entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal ne peut être moindre que 3 mètres et la distance avec la ligne latérale ne peut être moindre que 1.5 mètre;

ATTENDU

que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU

que la recommandation du CCU est de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2013-0709;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie refuse la demande de dérogation mineure numéro 2013-0709 telle que formulée.

Adoptée

2013-09-159

6.4- Municipalisation de la rue Paquin, fermeture de parties de rues privées (Paquin, Françoise, Ricard et Benoit) et annulation de servitude sur le lot 237-14

Monsieur Serge Perreault, conseiller municipal, avise le conseil qu'il a un intérêt direct dans le dossier dont fait l'objet la présente résolution et que pour cette raison il se retire des délibérations et s'abstient de tout commentaire, question ou participation à son adoption.

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a approuvé le plan projet de lotissement modifiant les rues privées Paquin, Benoit, Françoise et Ricard aux fins de fermer certaines parties des rues Paquin, Benoit, Françoise et Ricard et créer une seule rue publique Paquin en mai 2012 par la résolution numéro 2012-05-084;

ATTENDU que la firme de génie-conseil Beaudoin Hurens a confirmé le 30 août 2013 la réalisation des travaux d'infrastructures de voirie conformes aux exigences municipales et règles de l'art;

ATTENDU qu'il y a lieu de fermer les résidus de la rue Ricard sise sur les lots P-235 et P-236, de la rue Paquin sise sur le lot P-235 et de la rue Françoise sise sur le lot P-235 du cadastre de Sainte-Mélanie tel que montré au croquis ci-joint en annexe A de la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir du cédant, à titre gratuit, une servitude en faveur de la Municipalité de Sainte-Mélanie sur une partie du lot 235 aux fins d'assurer le drainage de la nouvelle rue publique et ce tel que décrit à la description technique préparée par Marcel Vincent, arpenteur-géomètre;

ATTENDU qu'il y a lieu de municipaliser les lots 235-9 et 236-9 du cadastre de Sainte-Mélanie en tant que rue Paquin;

ATTENDU qu'il y a lieu de renoncer à la servitude en faveur de la Municipalité de Sainte-Mélanie sur le lot 237-14 utilisée à des fins d'aire de virage et enregistré sous le numéro 17 460 383;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie acquiert les lots rue 235-9 et 236-9, lesquels lots sont utilisés aux fins d'établir une partie de la rue Paquin;

Que suivant l'adoption de la présente résolution, les lots 235-9 et 236-9 du cadastre officiel de Sainte-Mélanie soient officiellement ouverts et municipalisés comme chemin public;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie désigne une partie du lot rue 237-3 sous le toponyme rue Paquin;

Que lesdites parties de chemin public soient désignées sous le nom de rue « rue Paquin » et qu'elles soient à l'entretien et sous la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie renonce à la servitude de passage enregistrée sous le numéro 17 460 383 et servant à l'établissement d'une aire de virage sur le lot 237-14 et consent à son annulation;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie mandate officiellement Me Michel Malo, notaire, pour la préparation des documents nécessaires à cette cession et annulation de la servitude 17 460 383;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie obtienne du cédant, à titre gratuit, une servitude en faveur de la Municipalité de Sainte-Mélanie sur une partie du lot 235 aux fins d'assurer le drainage de la nouvelle rue publique et ce tel que décrit à la description technique préparée par Marcel Vincent, arpenteur-géomètre;

Que tous les frais soient acquittés par les demandeurs de la municipalisation, **Ferme Mélanie Inc.**, dûment représentés par ses administrateurs;

Que monsieur Yves Beaulieu, maire, et monsieur Claude Gagné, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents dans ce dossier.

Adoptée

ANNEXE A



07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2013-09-160

7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues (novembre 2013 à avril 2014) et prévision du temps violent pour la période estivale 2014

CONSIDÉRANT que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues (novembre 2013 à avril 2014) et prévision du temps violent pour la période estivale 2014 » telle que transmise en date du 27 août 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise *Hydro Météo* de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de « Surveillance et prévision des crues (novembre 2013 à avril 2014) et prévision du temps violent pour la période estivale 2014 ». Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de quatre mille quatre cent cinquante dollars (4 450 \$) plus taxes;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprié au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-09-161

7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption

CONSIDÉRANT que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption » telle que transmise en date du 27 août 2013;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption tels que précisés à l'offre de services du 27 août 2013. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de onze mille trois cents dollars (11 300 \$) plus taxes;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprie au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-09-162

7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Travaux préventifs 2014 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption

CONSIDÉRANT que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace seront réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2014 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit;

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels octroyé le 3 septembre 2013 par la résolution numéro 2013-09-161 à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption;

CONSIDÉRANT le coût de réalisation de ce mandat d'un montant de onze mille trois cents dollars (11 300 \$) plus taxes;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux travaux préventifs sur couvert de glace réalisés au printemps 2014 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption;

DE MANDATER Monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2013-09-163

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2013

ATTENDU la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2013 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie;

ATTENDU la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs;

ATTENDU que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2013;

DE COLLABORER réciproquement avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2013-09-164

9.1 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglçage pour entretien hivernal 2013/2014

CONSIDÉRANT les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglçage pour entretien hivernal;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER à la compagnie **Cyrille Frigon (1996) Inc.** en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sel de déglçage (fob Montréal) pour la saison hivernale 2013/2014 au montant de quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-quinze cents (81.95 \$) plus taxes la tonne métrique, pour une quantité de 275 tonnes métriques pour la fin du mois d'octobre 2013 et de 150 tonnes métriques pour la mi-janvier 2014 (transport exclu, fob Montréal).

Adoptée

- 2013-09-165 9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal 2013/2014
- CONSIDÉRANT** les demandes de prix pour la fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'ADJUGER** à la compagnie **Les Sables La-Ro Ltée** en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de pierre abrasive pour la saison hivernale 2013/2014 au montant de dix dollars et cinquante-quatre cents (10.54 \$) plus taxes la tonne métrique, pour une quantité de 300 tonnes métriques disponibles pour la fin du mois d'octobre 2013 (transport exclu).
- Adoptée
- 2013-09-166 9.3- Octroi de contrats d'entretien hivernal des trottoirs du village et stations d'aqueduc Carillon et réservoir route Principale 2013/2014
- CONSIDÉRANT** les demandes de prix pour l'entretien hivernal des trottoirs du village et des stations d'aqueduc Carillon et route Principale;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **Entreprises B.F.A. enr.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village (déneigement et sablage, trottoir côté sud entre l'intersection de la rue de l'Église et l'intersection du chemin du Lac Sud) pour la saison hivernale 2013/2014 au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) plus taxes;
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à la compagnie **J.M. Lépine Excavation Inc.** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des aqueducs Carillon et réservoir route Principale pour la saison hivernale 2013/2014 au montant de neuf cent cinquante dollars (950 \$) plus taxes.
- Adoptée
- 2013-09-167 9.4 - Demande de réparation de pavage au Ministère des Transports du Québec – rang du Pied-de-la-Montagne
- CONSIDÉRANT** que des travaux de ponceaux consécutifs sur la route 348 et sur la route Sainte-Béatrix ont occasionné un détour du trafic routier sur le rang du Pied-de-la-Montagne au cours des mois de juillet et août 2013;
- CONSIDÉRANT** que l'importante circulation additionnelle sur le rang du Pied-de-la-Montagne a endommagé le pavage de ce rang;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec d'accorder une juste compensation ou de réparer à leurs frais le pavage sur le rang du Pied-de-la-Montagne qui a été endommagé par le surcroît de circulation de véhicules occasionné par les détours des travaux réalisés sur la route 348 et route Sainte-Béatrix à l'été 2013.

Adoptée

2013-09-168

9.5 Octroi d'un contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux saison 2014

CONSIDÉRANT

les demandes de prix pour la tonte des pelouses des terrains municipaux pour la saison 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie « *Pelouse à prix modique* ». et lui octroyer le contrat de coupe des pelouses des terrains municipaux (*selon les dispositions du devis 2013 et ajouts des superficies de terrains acquis de la Fabrique de Sainte-Mélanie en 2013*) pour l'exercice financier 2014 au montant de quatre mille huit cents dollars (4 800 \$) plus taxes.

Adoptée

2013-09-169

9.6 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis) – Certificat de paiement no 3

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 18 juillet 2013 relative à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 – Certificat de paiement no 3.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de cinquante-sept mille cent soixante-quatorze dollars et quarante-quatre cents (57 174.44 \$) toutes taxes incluses à **Sintra Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de plusieurs chemins 2012 (*partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis*) – Certificat de paiement no 3, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs **BEAUDOIN HURENS INC.** en date du 18 juillet 2013;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo, du 8^e rang et rue de l'Église en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue Prévert et des rues Mario, Hélène et Denis en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

2013-09-170

9.7 **Octroi d'un mandat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens – Travaux de réfection de chemins 2014**

CONSIDÉRANT la demande d'offres de services professionnels et honoraires concernant des travaux de réfection de chemins devant avoir lieu à l'été 2014;

CONSIDÉRANT que la conception et la surveillance des travaux d'infrastructures doivent être conformes aux normes et règles de l'art;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Beaudoin Hurens en date du 27 août 2013;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal mandate la firme **Beaudoin Hurens** pour la conception des plans, devis, documents d'appel d'offres et documents connexes, pour un montant forfaitaire ne dépassant pas huit mille huit cents dollars (8 800 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 27 août 2013;

Que le conseil municipal mandate la firme **Beaudoin Hurens** pour la surveillance des travaux avec résidence au chantier pour un montant budgétaire ne dépassant pas dix mille dollars (10 000 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 27 août 2013;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

a) Motifs de refus de la dérogation mineure traitée au point 6.3 de la présente séance

La période de questions est close à 20 h 24.

2013-09-171

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 25.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier